

Opération :

Partie Nord des anciens abattoirs GAD, 19 rue de Landivisiau à LAMPAUL-GUIMILIAU (29)

Travaux de désamiantage et déconstruction sélective

le 12/04/2019

Nos réf. : CBATLB183241

Compte-rendu n° 13 de la réunion du 11/04/2019 à 10h30 sur site

Statut	Société	Nom	P	D	C
Maître d'ouvrage	Etablissement Public Foncier de Bretagne 72, boulevard Albert 1 ^{er} CS 90721 35 207 RENNES Cedex 2	M. Geoffrey RIMBERT (02 99 86 74 21 – 06 42 08 79 27) geoffrey.rimbert@epfbretagne.fr M. Arnaud MENARD (02 99 86 74 22 - 06 74 01 46 48) arnaud.menard@epfbretagne.fr Mme. Sandrine PATEROUR sandrine.paterour@epfbretagne.fr	X	X	X
	Ville de LAMPAUL-GUIMILIAU	mairie@lampaoul-guimiliau.fr leon.caroff@orange.fr dgs@lampaoul-guimiliau.fr	X	X	
Maître d'œuvre	BURGEAP 9, rue du chêne lassé 44800 SAINT-HERBLAIN	M. Julien CLUZEAU (02 40 85 68 86 - 06 33 59 63 79) j.cluzeau@groupeginger.com M. Amaury BOUDIOS (02 40 85 68 57 - 06 07 30 47 33) a.boudios@groupeginger.com	X	X	X
Coordonnateur sécurité et protection de la santé	QUALICONSULT Rue de la Terre Victoria Parc d'Affaires Edonia, 35768 SAINT GREGOIRE	M. François BOULOQUARD (06 33 51 42 66) francois.boulouard@qualiconsult.fr		X	X
Entreprise de démolition (titulaire)	KERLEROUX 31 rue Léon Gaumont 44 700 ORVAULT Kéroudy, 29 290 MILIZAC	M. Matthieu CONAN (06 12 71 10 16) mconan@kerleroux.com M. Matthieu LEON mleon@kerleroux.com M. Mathieu ROZEC (06 26 86 41 96) mrozec@kerleroux.com	X	X	X
Entreprise désamiantage	DEM7	M. Antoine BOUHIER (06 84 99 44 19) antoine@dem7.fr		X	
Directeur des services de l'EPCI		e.floch@pays-de-landivisiau.com		X	
Services de l'Etat		M. Olivier BERNICOT olivier.bernicot@bretagne.gouv.fr Mme. Ghislaine BERTHIER ghislaine.berthier@bretagne.gouv.fr		X	
Diagnostiqueur amiante (contrôle visuel)	SOCOTEC	M. Jonathan LE DUFF (06 20 96 47 37) Jonathan.leduff@socotec.com			
Bureau études Fluides	BQI	M. Christophe ROUZOUZ (06 33 99 06 46) christophe.rouzouz@bqiconcept.fr		X	
Bureau études Electricité	EFI	M. Olivier HERRERO (06 44 16 30 87) olivier.herrero@efi-bet.fr		X	
Réseau d'eau	SAUR	M. Arnaud LE GALL alegall@saur.fr		X	

P : présent

D : diffusion du CR

C : convoqué à la prochaine réunion

NOTA: Chaque intervenant possède un délai de 5 jours (après réception) pour intervenir sur un point du compte-rendu sur lequel il ne serait pas d'accord. Passé ce délai, le compte rendu est considéré comme accepté par chacun.

Aspects administratifs		
Désignation	Date/Durée/Quantité	Commentaires
Date de notification du marché	14/11/2018	-
Ordre de service	07/01/2019	-
Délai de réalisation	22 semaines	-
Jours d'intempérie	-	-

Suivi financier			
Réf. EA	Mois	Montant	Etat
1	01/2019	49 637,65 €	Reçu de l'entreprise ☒ / Transmis à la MO ☒
2	02/2019	160 116,16 €	Reçu de l'entreprise ☒ / Transmis à la MO ☒
3	03/2019	183 276,26 €	Reçu de l'entreprise ☒ / Transmis à la MO ☐
TOTAL		393 030,07 €	

Démarches préalables																											
Désignation	Acteur	Délai	Réalisé (O/N)																								
<p>PPSPS / Inspections communes : KERLEROUX a prévu de faire appel aux sous-traitants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DEM7 : désamiantage (majeure partie des matériaux) ➤ MV construction : curage des bâtiments 1 et 2 ➤ CEGELEC : travaux de reprise d'électricité ➤ STEPP : pose de réseaux souples (électricité et télécom) ➤ UXELLO : travaux de reprise des réseaux sprinklers ➤ SOPREMA : travaux de couverture, bardage, étanchéité <p>Au 12/04 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>KERLEROUX</th> <th>DEM7</th> <th>CEGELEC</th> <th>STEPP</th> <th>UXELLO</th> <th>SOPREMA</th> <th>MV</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>VIC</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>PPSPS transmis</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> <p>Au 11/04 : KERLEROUX envisage de travailler avec les sociétés suivantes en sous-traitance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ BAUME : charpentier métallique ➤ MARTINS & fils : Maçonnerie <p>Le concassage sera réalisé en prestation de service. VIC à programmer avec Mr BOULOUARD pour SOPREMA et les nouveaux sous-traitants.</p>		KERLEROUX	DEM7	CEGELEC	STEPP	UXELLO	SOPREMA	MV	VIC	X	X	X	X	X		X	PPSPS transmis	X	X	X	X	X		X	KERLEROUX / STEPP / QUALICONSULT	Avant intervention de chaque sous-traitant	N
	KERLEROUX	DEM7	CEGELEC	STEPP	UXELLO	SOPREMA	MV																				
VIC	X	X	X	X	X		X																				
PPSPS transmis	X	X	X	X	X		X																				
<p><u>Au 19/12 :</u> tout sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration, acceptation par l'EPFB, inspection commune et PPSPS avant de pouvoir intervenir sur site.</p>	KERLEROUX	-	O																								

<p>Plans de retrait amiante :</p> <p><u>Au 07/03</u> : KERLEROUX/DEM7 doivent établir un avenant au plan de retrait pour le retrait des matériaux découverts : plaques fibrociment en façade, conduits fibre-ciment, coffrages perdus, fourreaux en fibrociment dans maçonnerie, siphons de sol.</p> <p><u>Au 21/03</u> : KERLEROUX a transmis l'avenant au PRA.</p>	KERLEROUX	-	O
<p>Réseaux :</p> <p>Electricité :</p> <p><u>Au 28/03</u> : Devis KERLEROUX validé par l'EPFB, en cours de signature. EFI a validé par mail les plans d'EXE. KERLEROUX/BURGEAP/EPFB demandent à EFI de réaliser un VISA à apposer sur les plans d'EXE.</p> <p><u>Au 12/04</u> : Relance de EFI.</p> <p>Le TGBT-2A est bien à conserver et non à retirer.</p> <p>L'EPFB se renseigne auprès d'EFI pour la vérification de mise en conformité des installations électriques des bâtiments conservés, avant réalimentation par le fournisseur d'électricité (consuel).</p> <p>→EPFB doit faire la demande auprès d'ENEDIS pour déplacer le coffret installé en entrée de site.</p> <p><u>Au 12/04</u> : ENEDIS a posé le nouveau coffret en entrée de site. Celui-ci n'est pas alimenté, dans l'attente du consuel et du choix du fournisseur d'énergie.</p> <p>Gaz :</p> <p><u>Au 28/02</u> : KERLEROUX a bouchonné le branchement gaz allant vers le bâtiment 4. Les bâtiments à démolir sont coupés du réseau gaz, sécurisation faite.</p> <p><u>Au 07/03</u> : KERLEROUX prévoit de faire le sondage sous l'enrobé devant le local sprinckler afin de trouver le T qui alimente UGA, et bouchonner/dégazer le reste de la canalisation. L'EPFB sur conseil de BQI envisage de poser un nouveau coffret gaz en entrée de site afin de réalimenter les bâtiments conservés.</p> <p><u>Au 21/03</u> : Au regard des modifications de tranchée pour le réseau électrique, KERLEROUX envisage de faire passer un géoradar pour détecter l'emplacement du réseau gaz et du T.</p> <p><u>Au 12/04</u> : KERLEROUX va travailler avec la société RIA pour la détection du réseau gaz. Intervention prévue le 25/04/19.</p> <p>Eau :</p> <p><u>Au 28/03</u> : Plans d'EXE à valider par BQI avec VISA sur plans.</p> <p><u>Au 12/04</u> : Relance de BQI.</p> <p>Réseau sprinkler :</p> <p><u>Au 07/03</u> : UXELLO a terminé son intervention pour les modifications de réseau sur le niveau -2.</p> <p><u>Au 21/03</u> : Reste à faire : maintenance + déplacement de l'alarme. UXELLO vérifiera si l'alarme est fonctionnelle vis-à-vis des « défauts » générés par les modifications de réseau. Si non fonctionnelle, l'EPF verra pour passer commande sur une mission plus large de mise en place d'une alarme.</p>	KERLEROUX / BURGEAP / EPFB / EFI et BQI	-	N
<p>Suivi de chantier</p> <p><u>Au 24/01</u> : Registre journalier mis en place par KERLEROUX. A compléter jusqu'à la fin du chantier. A insérer dans le DOE.</p>	KERLEROUX	Jusqu'à la fin du chantier	O


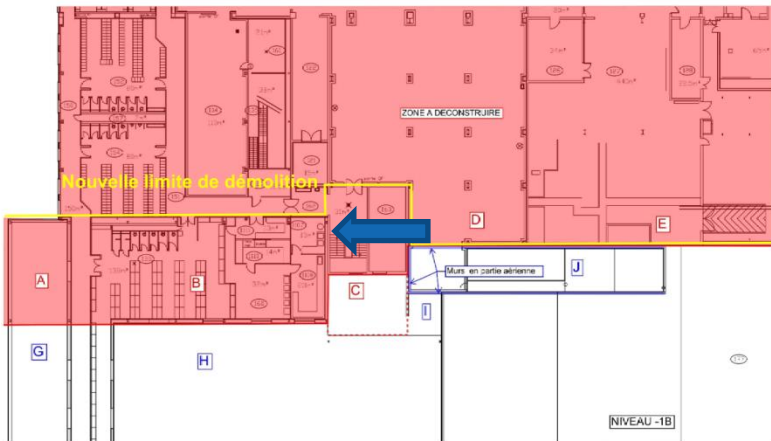

Suivi des déchets : Ensemble des BSDA signés par l'EPFB.	EPFB	-	O
Pour les déchets non amiantés : fournir 1 BSD récapitulatif par type de déchets.	KERLEROUX	Tout au long du chantier	

Avancement			
Désignation	Actuel	Prévision 7j	Suivi planning
Installation de chantier	100 %	100 %	ok
Curage	90 %	90 %	
Désamiantage	85 %	95 %	
Déconstruction superstructures	60 %	65 %	
Retrait infrastructures et fondations	0 %	0 %	
Remise en état du site	0 %	0 %	
Remise en état des bâtiments conservés	0 %	0 %	

Observations			
Désignation	Acteur	Délai	Réalisé (O/N)
Installation de chantier (accès, clôture, base-vie, signalétique, alimentations) : Surveillance du chantier : <u>Au 12/04</u> : Pas de nouvelle intrusion constatée.	KERLEROUX / BSA	-	O
Les installations électriques sont à contrôler à chaque modification. En cas de contrôle concluant en une installation non conforme, l'entreprise doit mettre les éléments en conformité et faire réaliser un nouveau contrôle.	KERLEROUX/ DEM7	-	O
Travaux de curage : Bouteilles de gaz anti-incendie : <u>Au 28/03</u> : KERLEROUX a de grandes difficultés à obtenir un retour de SIEMENS pour la réalisation des travaux. <u>Au 08/04</u> : SIEMENS a renvoyé un accusé réception de commande. Date d'intervention non connue. <u>Au 12/04</u> : Toujours pas de retour sur la date d'intervention.	KERLEROUX	-	N

Observations			
<p>Travaux de désamiantage : Au 12/04 : DEM 7 : Travaux sur le bâtiment 3 : terminés Travaux sur le bâtiment 2 : terminés Travaux sur le bâtiment 1 : Partie intérieure terminée. A suivre : travaux sur les parties extérieures (fin prévue en semaine 17)</p> <p>Conduits fibrociment enterrés : Au 08/04 : D'après les sondages faits, il semble que les conduits enterrés ne sont pas solidaires des dallages béton, ce qui facilitera leur retrait. Reste à savoir quel est le linéaire concerné par ces réseaux enterrés sous dallage. KERLEROUX devra réaliser un marquage/piquetage avec calcul du linéaire prévu pour validation par Moe/MO. Au 12/04 : Sera réalisé courant Mai.</p>	DEM7 / KERLEROUX	-	En cours
<p>Découvertes : Au 28/03 : KERLEROUX a découvert un conduit fibrociment Ø400 dans un vide sanitaire situé sous le bâtiment 3. KERLEROUX va dégager la zone pour étudier le linéaire de conduit et préparer son évacuation. Aussi, quelques morceaux de conduit ont été retrouvés dans ce qui semble être des remblais mis en place dans les anciens abattoirs situés sous la dalle du bâtiment 3. KERLEROUX doit vérifier la présence ou non d'autres morceaux de conduit dans ces remblais.</p>	KERLEROUX	Mai 2019	N
<p>Tous les résultats d'analyse d'empoussièrement amiante sont à fournir à BURGEAP <u>dès réception.</u></p> <p>Au 12/04 : DEM7 a transmis ses derniers résultats le 08/04/19. RAS. KERLEROUX a transmis ses derniers résultats le 08/04/19. RAS.</p>	KERLEROUX / DEM7	Tout au long du chantier	N
<p>Des contrôles visuels après désamiantage (notamment avant et après déconfinement) sont réalisés. L'EPFB passe commande à SOCOTEC pour ces prestations (8 contrôles visuels prévus pour l'instant). Au 21/03 : Rapports transmis à l'avancement par SOCOTEC → Zones conformes. RAS. Au 12/04 : Contrôle visuel pour les derniers travaux de désamiantage de KERLEROUX fait le 29/03. SOCOTEC relancé ce jour pour transmission du rapport. Pour les travaux de DEM7 avant déconfinement : 1^{er} contrôle visuel fait : rapport à transmettre.</p>	SOCOTEC / KERLEROUX	-	O
<p>Enregistrements des mesures de dépression en zone confinée : Au 28/02 : DEM7 a transmis les enregistrements le 22/02. Au 21/03 : DEM7 doit fournir les enregistrements faits depuis le 22/02. Au 12/04 : Relance.</p>	DEM7	25/04/19	N

Observations			
<p>Diagnostic structures :</p> <p><u>Au 21/02</u> : Après échanges sur site avec Mr DOS (diagnostiqueur structures), il est acté ce jour que la limite de démolition est repoussée en partie Nord, afin de conserver l'intégralité de la charpente métallique du bâtiment conservé, et ainsi assurer sa stabilité. Selon cette nouvelle limite, Mr DOS indiquera s'il est possible de conserver l'étage situé au-dessus des bâtiments A et B. Si impossible, il faudra procéder à une démolition partielle jusqu'au niveau -1.</p> <p><u>Au 28/03</u> : BURGEAP demande un rapport de Mr DOS validant l'implantation de la nouvelle limite de déconstruction, la stabilité des bâtiments conservés sans mise en œuvre de confortement, et la possibilité ou non de conserver l'étage situé au-dessus des bâtiments A et B.</p> <p>Au 12/04 : Mr DOS est passé sur site ce jour. Eventuels renforcements en croix à installer dans les bâtiments conservés. Mr DOS le précisera dans un premier rapport VO qu'il fournira prochainement. Il prévoit un passage sur site le 23/05 pour affiner son étude.</p>	KERLEROUX	23/05/19	N
<p>Déconstruction superstructures :</p> <p><u>Au 12/04</u> :</p> <p>En cours au niveau du bâtiment 2.</p> <p style="color: red;">KERLEROUX doit fournir un mail à l'EPFB concernant le démontage du bâtiment destiné à être remonté dans les locaux de KERLEROUX pour son usage personnel → Engagement sur la prise de responsabilité du démontage/remontage du bâtiment et usage ultérieur.</p> <p><u>Au 12/04</u> : KERLEROUX recherche un charpentier nantais pour réaliser l'opération.</p>	KERLEROUX	25/04/19	N
<p>Déconstruction infrastructures :</p> <p>Non débutée</p> <p><u>Au 07/03</u> :</p> <p>Avant démarrage du retrait des infrastructures, KERLEROUX réalisera un marquage au sol de l'emplacement pressenti des réseaux enterrés en fibrociment, afin de guider les pelleurs dans leur travail et éviter les risques de dégradation et d'exposition à des matériaux amiantés.</p>	KERLEROUX	-	N
<p>Evacuation / déchets :</p> <p>En cours. Registre des évacuations tenu à jour par KERLEROUX.</p>	KERLEROUX	-	O
<p>Remise en état du site :</p> <p>Travaux sur les réseaux enterrés en cours.</p> <p><u>Au 12/04</u> : La STEPP a quasiment terminé son opération. La connexion avec le TGBT reste à faire, ainsi que les reprises d'enrobé.</p>	KERLEROUX	-	

Observations			
<p>Remise en état des bâtiments conservés : Non débutée.</p> <p><u>Au 28/03</u> : L'écrêtage du bâtiment J n'est plus envisagé au regard du décalage de la limite de démolition. Une remise en état est à prévoir : montage d'un mur en parpaing et habillage en bardage assurant la mise hors d'eau du bâtiment).</p>  <p><u>Au 08/04</u> : KERLEROUX doit fournir un devis de maçonnerie pour la création d'une ouverture dans le bâtiment conservé (cf plan ci-après).</p>  <p><u>Au 12/04</u> : KERLEROUX demandera à Mr DOS si la mise en place d'un renfort métallique est nécessaire ou non pour la création de la porte. Le chiffrage de découpe est fait → à transmettre par KERLEROUX.</p>	KERLEROUX	-	
<p>Autres : Cuves aériennes extérieures : <u>Au 08/04</u> : L'EPFB passe commande à KERLEROUX pour la gestion des cuves.</p> 	KERLEROUX / EPFB	-	O

Observations			
<p>Stockage de ferraille :</p> <p>Au 07/03 :</p> <p>KERLEROUX demande en réunion si la ferraille peut être stockée sur site dans l'attente de la remontée du cours de la ferraille.</p> <p>→ Accordé à condition que les zones de stockage soient bien définies et que le chantier reste propre.</p> <p>Au 12/04 :</p> <p>Ferraille en cours d'évacuation.</p>	KERLEROUX	-	O
<p>Balance financière</p> <p>KERLEROUX doit réaliser d'ici la fin du mois de Mars un tableau de suivi de balance financière des travaux réalisés, avec les plus-values et moins-values, intégrant entre autres : décalage de la limite de démolition, reprise de bardage, modification des linéaires de nouveau réseau enterré à poser, désamiantage supplémentaire, etc.</p> <p>Au 28/03 :</p> <p>KERLEROUX a présenté son tableau de balance financière. Celui-ci est à conserver et à compléter d'ici la fin du chantier.</p>	KERLEROUX	-	O

Planification			
Désignation	Acteur	Délai	Réalisé (O/N)
Les réunions sont fixées aux jeudis à 10h30 sur site.	TOUS	Permanent	

Prochaine réunion :
le 25/04/19 à 10h30 sur site

Réunion publique de présentation en présence des élus le :
02/05/2019 de 9h30 à 10h30 sur site

Annexe : reportage photographique



Démolition de l'avant du bâtiment 2



Bâtiment 1 curé en extérieur avant désamiantage



Aperçu de l'avancement de la démolition vers le Bât. 2



Nouvelle chambre pour raccordement électrique des bâtiments conservés posée par la STEPP



Aperçu des travaux de démolition en cours



Nouveau coffret électrique posé par ENEDIS en entrée de site